



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 3230

Texte de la question

Mme Muguetta Jacquaint rappelle à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité les difficultés des retraités et des personnes âgées et leurs propositions. L'Union nationale des retraités et personnes âgées a demandé, en particulier lors de son congrès : que l'âge du droit à la retraite soit fixé à soixante ans avec 37 annuités de versement et que son calcul s'effectue sur les dix meilleures années ; que le minimum de retraite soit fixé à 80 % du SMIC porté à 8 000 francs et le minimum vieillesse à 60 % ; que le taux de la pension de réversion soit porté à 66 % de la retraite du défunt sans application du cumul ; que soit attribué un rattrapage de 600 francs par mois en compensation de la perte du pouvoir d'achat ; que les retraites soient revalorisées, notamment celles des petits exploitants agriculteurs, des petits commerçants et artisans ; que soient remboursés à 80 % les soins médicaux, paramédicaux, les médicaments, toutes les prothèses. Sur ces dossiers importants, la concertation est nécessaire. Elle lui demande donc les mesures que son ministère envisage de prendre pour aller dans le sens des préoccupations des retraités.

Données clés

Auteur : [Mme Muguetta Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3230

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3041